



Liberté Égalité Fraternité

Fonds vert : bilan 2023 et perspectives 2024



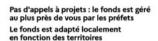


1. Bilan 2023



Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires









La plateforme Aides-territoires permet aux collectivités de connaitre l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier. L'outil Démarches-simplifiées offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.



OBJECTIFS DE L'AMBITION VERTE



Réduction de 40 % des émissions de CO₂ des bâtiments tertiaires en 2030



10 % des espaces naturels en protection forte



Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de **55** % au niveau européen /1990



Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031



Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030



Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires



Résorption des points noirs de la trame verte et bleue

ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT

Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Aide à la gestion et à l'extension des aires naturelles protégées

Aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité Aide à la rénovation énergétique

Aide au recyclage des friches Aide à la renaturation en ville

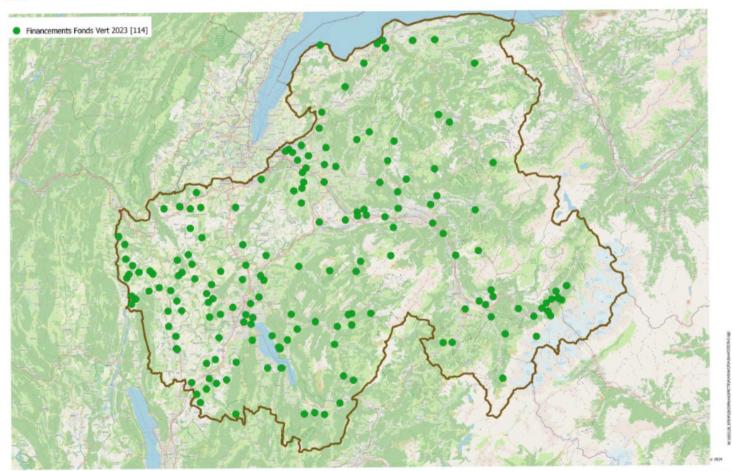
Aide au tri et à la valorisation des déchets

Aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cyloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte

Aide à la renaturation en villes

Aide au rétablissement des continuités écologiques





114 projets financés en 2023

à hauteur de

27,2 M€



3. DISPOSITIF 2024



Les principales caractéristiques du FV 2024

Inscription du dispositif dans une trajectoire pluriannuelle : 2 milliards d'euros en 2024, fonds pérennisé jusqu'en 2027

Les mesures 2023 sont reconduites + 2 nouvelles mesures

Priorités 2024 : **la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires,** une enveloppe réservée aux établissements en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mesures pilotées à l'échelle départementale à l'exception des mesures relatives aux friches, aux biodéchets, aux ZFE et aux territoires d'industrie, pilotées au niveau régional.



Les principales caractéristiques du FV 2024

Un **outil de la planification écologique** en cours de déclinaison dans le cadre des CRTE renforcés

Gestion déconcentrée et fongibilité des crédits (à l'exception de la mesure territoires d'industrie et de la rénovation des établissements scolaires)

Dépôt des dossiers et instruction via la plateforme **Démarches simplifiées :** https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/

Des cahiers d'accompagnement revus et précisés

Offre de services des opérateurs (ANCT, ADEME, ANAH, ANRU, Banque des territoires, CEREMA) en matière d'ingénierie rassemblée dans un document unique pour faciliter la compréhension des bénéficiaires potentiels : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-lingenierie-des-collectivites-pour-l/



Deux nouvelles mesures en 2024



Le soutien financier aux territoires d'industrie à hauteur de 6,7M€ pour AURA (relocalisation dans les territoires des chaînes de valeur industrielle clés pour la transition écologique)



Le soutien à la mobilité rurale sur 3 ans (2024-2026) pour accompagner les AOM locales. Le projet doit se situer en zone rurale (au sens de la définition INSEE). Il doit être localisé, selon la classification de la grille de densité communale à 7 niveaux, agglomérée à l'échelle des EPCI, issue de l'Observatoire des territoires de l'ANCT,

Une **enveloppe dédiée sera fléchée sur la mise en œuvre des PCAET** (conditions à préciser au cours 1^{er} semestre 2024 à l'issue des COP).



Fonds vert 2024 : continuité et évolutions



Un bouquet de mesures variées dans la continuité du fonds vert 2023, autour de 3 axes...



Performance environnementale

- → Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux [priorité établissement scolaires]
- → Soutien au tri à la source et à la valorisation des **biodéchets**
- → Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Adaptation au changement clim.

- → Prévention des inondations
- → Prévention des incendies de forêt et de végétation
- → Prévention des risques cycloniques
- → Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- → Adaptation au recul du trait de côte
- → Renaturation des villes et des villages

... et une mesure transverse:



Appui à l'ingénierie

Amélioration du cadre vie

- → Accompagnement du déploiement des **ZFE**
- → Développement des mobilités durables en zones rurales [nouveau]
- → Développement du covoiturage
- → **Territoires d'industrie** en transition écologique [nouveau]
- → Recyclage foncier
- → Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale (ABC)
- → Protéger et restaurer les espaces naturels
- → Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

Mesures fonds vert contribuant à la stratégie nationale biodiversité (SNB)



Les mesures en faveur de la biodiversité

En 2024, **3 mesures** mobilisables pour soutenir les projets locaux en faveur de la biodiversité :

- les **Atlas de la biodiversité communale** (ABC)
- la protection et la restauration des espaces naturels (augmenter le nombre et la surface d'aires protégées, restaurer les écosystèmes dégradés)
- réduire les pressions sur la biodiversité : PNA pour la restauration des espaces menacés, protection des insectes pollinisateurs, rétablissement des continuité écologique, lutter contre les espèces exotiques envahissantes





Evolutions par rapport à 2023

Dossiers 2023 non instruits reconduits avec critères 2023

La maturité des projets devra être suffisante pour permettre aux projets d'être engagés en 2024

L'ambition écologique des projets est précisée





Déclinaison pour la Haute-Savoie

Une enveloppe de 10,35 M€ pour les mesures départementales en 2024

Instruction préfectorale en date du 6 mars 2024 qui précise les modalités de mise en œuvre

Maintien d'un principe de programmation au fil de l'eau

Des interlocuteurs locaux dédiés par mesure



Mise en œuvre en Haute Savoie

MESURES DU FONDS VERT 2024	INSTRUCTION DES DOSSIERS	COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX	
MESURES RÉGIONALES – DÉCISION PRÉFET DE RÉGION			
Renforcement du tri à la source et de la valorisation des déchets	ADEME	Claire SAUGUES Territoire Engagé Transition Ecologique, Volet Economie circulaire, Biodéchets 04 73 31 52 91 – claire.saugues@ademe.fr	
Territoires d'industrie en transition écologique		Christine DELBE, DDETS 74 04 50 88 28 81 - christine.delbe@haute-savoie.gouv.fr	
Recyclage des friches	DREAL/ADEME	relais local de la DDT: Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques Au 04 50 33 77 82 – elois.divol@haute-savoie.gouv.fr Florent GODET, adjoint au chef de service aménagement et risques au 04 50 33 79 44 florent.godet@haute-savoie.gouv.fr Jean-Claude Decot au 04 50 33 79 69 – jean-claude.decot@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr	
Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)	DREAL/SEHN	Damien ASSADET,chef du service eau environnement au 04 50 33 77 66 – damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr ddt-see@haute-savoie.gouv.fr Cédric GODEFROY au 04 50 33 78 05 - cedric.godefroy@haute-savoie.gouv.fr	



Mise en œuvre en Haute Savoie

MESURES DÉPARTEMENTALES – DÉCISION PRÉFET DE DÉPARTEMENT			
Rénovation énergétique bâtiments publics locaux	Préfecture/sous- préfectures	Arrondissement d'Annecy: - Anouck CHAMPEL au 04.50.33.60.53 – anouck champel@haute-savoie.gouv.fr Catherine AYMA au 04.50.33.62.82 – catherine.ayma@haute-savoie.gouv.fr Arrondissement de Bonneville: 'Karine VAN BAAL au 04.50.97.83.76 – karine van-baal@haute-savoie.gouv.fr Arrondissement de Ennon-lea-Bains: 'Monique ROLLET au 04.50.81.15.63 – monique.rollet@haute-savoie.gouv.fr Arrondissement de St. Julien-en-Genevois: - Anne-Laure EGEA au 04.50.33.70.3 – anne-laure.egea@haute-savoie.gouv.fr Maeliss MAS-WESSIER au 04.50.33.37.80 – maeliss.mas-wessier@haute-savoie.gouv.fr	
Rénovation des parcs luminaires d'éclairage public		Anouck CHAMPEL au 04.50.33.60.53 – anouck.champel@haute-savoie.gouv.fr Catherine AYMA au 04.50.33.62.82 – catherine.ayma@haute-savoie.gouv.fr	
Prévention des inondations	DDT	Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82 – elois.divol@haute-savoie.gouv.fr Geraldine BERNHARD, cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 32 - geraldine.bernhard@haute-savoie.gouv.fr Genevève SERPETTE, adjointe à la cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 38 genevieve.serpette@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr	
Appuyer les collectivités de montagne soumises à des risques émergents (Amélioration de la connaissance des risques glaciaires et périglaciaires en montagne et mesure de prévention/protection pour sites à enjeux	DDT	Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82 – elois.divol@haute-savoie.gouv.fr Geraldine BERNHARD, cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 32 - geraldine.bernhard@haute-savoie.gouv.fr Genevève SERPETTE, adjointe à la cheffe de cellule prévention des risques au 04 50 33 78 38 genevieve.serpette@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr	
Prévention des risques d'incendie de forêt et protection contre les feux		Damien ASSADET, chef du service eau et environnement au 04 50 33 77 64 – damien assadet@haute-savoie.gouv.fr Cédric GODEFROY, chef de cellule milieu naturel, forêt, chasse au 04 50 33 78 05, cedric.godefroy@haute-savoie.gouv.fr	
Renaturation des villes et villages (parcs, jardins, renaturation des sols, végétalisation, restauration réseau hydrographique)	DDT	Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82 elois.divol@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr dddt-sar@haute-savoie.gouv.fr dddt-sar@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr - ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr	
Ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique	DDT	Elois DIVOL, chef du service aménagement et risques au 04 50 33 77 82 – elois divol@haute-savoie.gouv.fr Florent GODET, adjoint au chef de service aménagement et risques au 04 50 33 79 44 – florent.godet@haute-savoie.gouv.fr ddt-sar@haute-savoie.gouv.fr Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités au 04 50 33 79 41 - frederic.chaptal@haute-savoie.gouv.fr	
Accompagnement du déploiement des Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) – sobriété en matière de mobilité (parkings relais, car express, vélos cargos)	וטט	Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités au 04 50 33 79 41- frederic chaptal@haute-savoie.gouv.fr Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacement au 04 50 33 79 52 – lionel.puppis@haute-savoie.gouv.fr ddt-stem@haute-savoie.gouv.fr	
Covoiturage (voies réservées, dispositifs de réservation, schémas directeurs départementaux, incitations financières aux conducteurs/passagers)	וטט	Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités au 04 50 33 79 41- frederic.chaptal@haute-savoie.gouv.fr Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacement au 04 50 33 79 52 – lionel.puppis@haute-savoie.gouv.fr ddi-stem@haute-savoie.gouv.fr	



Des outils pour vous accompagner

Toutes les informations sur le Fonds vert en Haute-Savoie sont à retrouver sur le **site internet** de la préfecture :

https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-I-Etat/Vos-aides/Collectivites-locales/Dotations/Fonds-vert

Vous y trouverez notamment :

- le guide à l'intention des décideurs locaux
- les cahiers d'accompagnement
- la circulaire préfectorale du 6 mars 2024
- les critères de bonification
- les liens vers les webinaires thématiques
- toutes les informations pratiques pour faire vos demandes et recevoir vos subventions





MERCI POUR VOTRE ATTENTION!